



# Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

Syndicat Indépendant - national - de l'Enseignement du Second degré  
affiliés à la Fédération Autonome de l'Education Nationale

☎ 133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 34 89 28 ☎ 06 80 13 44 28  
✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr http://www.siaes.com



## Loi et décret modifiant les obligations de service et les missions. Ni « avancée », ni « sécurisation ». Une dégradation sans précédent !

Editorial du « *Courrier du SIAES* » n° 62 du 2 octobre 2014

Le décret 2014-940 modifiant les obligations de service et les missions des personnels enseignants du second degré a été signé par Benoit Hamon le 20 août et publié le 23 août au Journal Officiel.

Les protections statutaires de 350.000 professeurs du second degré datant de 1950 viennent de voler en éclats à la grande satisfaction des syndicats dits « réformistes » et avec la complicité du syndicat majoritaire.

Territorialisation de l'Ecole, accroissement du pouvoir du chef d'établissement, multiplication de réunions stériles, augmentation du temps de présence dans l'établissement et menaces d'annualisation s'accompagnent de la mise en place de l'école du socle, de l'écriture de nouveaux programmes et de la généralisation de la polyvalence déjà imposée aux enseignants dans certains collèges (Enseignement Intégré de Science et Technologie).

La suppression de la notation, au nom de l'idéologie, progressivement remplacée par l'évaluation par compétences et la quasi suppression du redoublement (passage tapis roulant de la maternelle à la terminale quels que soient le niveau et les efforts fournis par l'élève) risquent bien de transformer l'Ecole Républicaine, à laquelle nous sommes attachés, en une triste caricature de « L'école des fans », émission où les candidats finissaient tous premiers ex-aequo.

Evaluer par la mention « acquis » ou « en cours d'acquisition » pour masquer à tout prix la baisse du niveau revient à mentir aux élèves et aux familles. Les pourfendeurs de la notation expliqueront-ils bientôt que rien n'est jamais « non acquis » et que la mention « en cours d'acquisition » est préférable ? Stade ultime, feux tricolores ou émoticônes sont parfois utilisés.

Instruire et former nos élèves est tout aussi important que développer leurs compétences. La transmission des savoirs et des savoir-faire doit redevenir la priorité de l'Ecole.

Les décrets 2013-682 et 2013-683 du 24 Juillet 2013 actaient l'éclatement du second degré, la « primarisation » du collège, rattaché à l'école primaire, et la « secondarisation » du supérieur (création du bloc bac - 3 / bac + 3).

Les conséquences de la mise en place du conseil Ecole-Collège et la création du cycle dit « de consolidation » (CM1-CM2-Sixième) se font sentir dans de nombreux établissements où la liberté pédagogique des professeurs est remise en cause et à qui on demande d'effectuer des interventions croisées primaire / collège.

**Comme pour mieux cacher la vérité aux professeurs, le décret modifiant les obligations de service et les missions des personnels n'entrera en vigueur qu'à compter de la rentrée scolaire 2015, c'est à dire après les élections professionnelles.** Cela permettra aux organisations cogestionnaires, responsables de cette situation par leurs prises de position et par leurs votes, de mener campagne sans trop avoir à répondre de leurs actes auprès des professeurs dont beaucoup n'ont malheureusement pas encore pris pleinement conscience de la gravité de la situation.

La prérentrée prévue le 29 Août dans le calendrier scolaire triennal a certes été reportée au 1er septembre. Mais le calendrier n'a pas été modifié pour les deux prochaines années où prérentrée, et rentrée des élèves, sont prévues fin Août. Les organisations qui se sont attribuées le mérite du report de la prérentrée se sont bien gardées de mentionner ce point.

La pondération 1,1 dans les établissements REP+ s'accompagne comme nous le craignons d'une dégradation de l'emploi du temps des professeurs (créneaux pour des réunions d'équipe), de réunions que le chef d'établissement tente d'imposer, de tâches supplémentaires demandées aux enseignants. La liberté pédagogique des professeurs est fortement entravée. Des « classes sans notes » fleurissent et des interventions croisées primaire / collège sont initiées. A l'instar d'ECLAIR, les REP+ sont le laboratoire de dérèglementations et d'expérimentations purement idéologiques.

La rentrée 2014 sera également celle d'un recul historique pour les stagiaires, lauréats des concours de la session renouvelée 2014, qui sont classés à l'échelon 1 (et non 3 comme leurs prédécesseurs) et pour les tuteurs dont l'indemnité est diminuée de 750 euros (l'UNSA a voté pour).

C'est également le retour des vieilles méthodes de l'IUFM. Les stagiaires à qui on cherche à imposer, au mépris des textes, de se réinscrire en master 2 alors qu'ils sont déjà titulaires de ce diplôme, nous rapportent les pressions ou le chantage à la titularisation qui est exercé par certains à l'ESPE.

Adeptes du double langage, certains tentent de faire oublier leur soutien au ministre Peillon et font mine de découvrir et de s'insurger contre les conséquences de sa loi d'orientation et de programmation.

D'autres affirment avoir obtenu des « avancées » ou une « sécurisation ».

Nous rappelons que cette loi a été activement soutenue par l'UNSA, le SGEN-CFDT et le SNALC et que la FSU (SNES, SNEP) s'est abstenue, donnant ainsi la majorité aux « réformistes ».

**Le SIAES - SIES / FAEN s'est toujours opposé à cette loi et à ces décrets et en demande l'abrogation car ils n'apportent aucune amélioration pour l'instruction et l'éducation des élèves et constituent une dégradation sans précédent pour les enseignants.**

**L'heure n'est certainement pas à la résignation !**

**Du 27 novembre au 4 décembre 2014, vous élirez vos représentants pour les 4 années à venir dans les CCPA, CAPA, CAPN, au CTA et au CTM.**

**Si vous refusez les réformes actuelles, si vous voulez être représenté et défendu efficacement par un syndicat qui ne trahira pas ses mandats, qui ne vous trahira pas, votez SIAES, votez SIES et votez FAEN !**

Jean Baptiste VERNEUIL - Secrétaire Général du SIAES - FAEN